

Nom :

Prénom :

Adj. Ecole

.....

.....

Ceci est une déclaration d'intention qui ne présage en rien de ma participation effective à la grève.

A M. le Directeur académique du Val d'Oise
s/c de Mme/M l'IEN de la circonscription

.....

Monsieur le Directeur académique,

La loi instituant un service minimum d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire apporte de nouvelles restrictions à une liberté fondamentale – le droit de grève – reconnue à tous les salariés dans la Constitution.

Les organisations syndicales dans leur majorité en demandent d'ailleurs l'abrogation.

Cette loi impose « à toute personne exerçant des fonctions d'enseignement dans une école de déclarer au moins 48H avant la grève son intention d'y participer ».

En conséquence, je vous informe de mon intention de participer au mouvement de grève du jeudi 9 mai 2019, vendredi 10 mai 2019, lundi 13 mai 2019, mardi 14 mai 2019, jeudi 16 mai 2019, vendredi 17 mai 2019, lundi 20 mai 2019, mardi 21 mai 2019, jeudi 23 mai 2019, vendredi 24 mai 2019, lundi 27 mai 2019, mardi 28 mai 2019, vendredi 31 mai 2019.

Conformément à la loi, je vous rappelle que cette lettre « est couverte par le secret professionnel et ne peut être utilisée que pour l'organisation du service d'accueil » (article L133-5).

Le.....

Signature